

Article 13 - Applicability of Article 8

Aux fins du présent chapitre, l'article 8 s'applique aux obligations non contractuelles résultant d'une atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/text/rome-ii-r%C3%A8gl-8642007/1574#comment-0>